

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune d'ATHIES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
EXPLOITATION D'UN BÂTIMENT LOGISTIQUE
SOCIÉTÉ GAZELEY ARRAS COMMON PARTS « SASU »

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 8 avril 2019, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 29 avril 2019, sur la demande d'autorisation environnementale ainsi que la demande de permis de construire concernant l'exploitation du bâtiment précité.

Le public peut demander des compléments d'informations pour l'Enquête Publique à M. Fabrice CERVONI tél. : 01 44 43 49 50 et pour le suivi du dossier et autres questions par courriels à : M. Julien MILLET : julien.millet@gazeley.com ou Mme Julie LHERMITTE : julie.lhermitte@airelles-environnement.fr.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie d'ATHIES située Place Maréchal Foch, du lundi au mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, du mercredi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 13h30 à 16h30, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE AUTORISATION – GAZELEY ARRAS COMMON PARTS. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et le mémoire en réponse aux remarques formulées par la MRAE sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de BAILLEUL-SIR-BERTHOULT, FAMPOUX, FEUCHY, GAVRELLE, ROCLINCOURT, ST-LAURENT-BLANGY et THELUS.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie d'ATHIES du 29 avril 2019 au 29 mai 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie d'ATHIES ou les formuler à M. Emmanuel PARENTY commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 29 avril 2019 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 4 mai 2019 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 9 mai 2019 de 15h00 à 18h00,
- le mardi 21 mai 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 29 mai 2019 de 15h00 à 18h00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 29 avril 2019 au 29 mai 2019 à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique — ICPE AUTORISATION – GAZELEY ARRAS COMMON PARTS - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie d'ATHIES ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale. M. le Maire d'ATHIES statuera quant à lui sur la demande de permis de construire.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION – GAZELEY ARRAS COMMON PARTS, les informations relatives à ce projet.